

# Commune de PAILLÉ

## Conseil Municipal du 14 Avril 2021

### COMpte-REndu

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Pouvoirs
11	10	10	

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze avril le Conseil Municipal de la commune de Paillé, dûment convoqué le 06/04/2021 s'est réuni sous la présidence d'Ornella Tache, maire de Paillé  
 Secrétaire de séance : **Alexandre Lucien**

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Pouvoirs
Ornella Tache	X		
Patrick Bouillon	X		
Gladys Sauton		X	
Bertrand Bonneau	X		
Philippe Depeuil	X		
Régine Ganieux	X		
Françoise Mathon	X		
Christophe Staffent	X		
Valérie Aubert	X		
Alexandre Lucien	X		
Sylvie Robert	X		

### **Taux d'imposition 2021**

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée.

Pour compenser, la perte de produit qui en résulte pour la commune, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera transférée.

Le montant de TFPB départementale transférée est supérieure au ressource de la TH perdue par la commune . Il y a surcompensation, un coefficient correcteur calculé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) permet de neutraliser cet écart.

Pour 2021, le taux voté est majoré du dernier taux voté par le département, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Après délibération, le conseil décide de maintenir pour 2021 ces taux d'imposition, à savoir

- Taxe foncière = 11,48 % + 21,50%(département) = 32,98 %
- Taxe foncière non bâtie = 39,39 %

### **Vote des subventions 2021**

✓ ACCA Paillé	200,00 €
✓ Association Française contre les myopathies	20,00 €
✓ Association paralysés de France	20,00 €
✓ Association Sclérose en plaques	25,00 €
✓ Un hôpital pour les enfants	25,00 €
✓ Foyer Rural de Paillé	260,00 €
✓ France Alzheimer	20,00 €
✓ Lokal Jeunes	60,00 €
✓ ONAC	30,00 €
✓ Secours catholique	20,00 €

## **Questions orales**

### **Sécurité routière**

Un débat s'engage sur la sécurité routière dans le village, suite à deux accidents survenus rue des ormes et de la route romaine.

Le Conseil souhaite que le Département soit questionné sur des aménagements de prévention routière à cet endroit.

A l'intérieur du village, le radar pédagogique sera remis en service et une réflexion est à avoir sur l'aménagement des entrées de bourg.

### **Cession chemin ruraux**

La commission des chemins ruraux se réunira prochainement pour réfléchir à leur usages et éventuellement à leur cessions. Une procédure de déclassement et d'enquête publique pourra alors être engagée pour la globalité.

### **Manifestations d'été**

Si les règles sanitaires le permettent le 14 juillet sera organisé.

La soirée cinéma en plein air, prévue le 14 août, est maintenue et le Conseil choisi le film d'animation « Tous en scène »